



Un rapport de la Cour des comptes qui encourage les mesures Macron/Bayrou de destruction de l'Ecole publique !

Un rapport de la Cour des comptes concernant « l'enseignement primaire » a été rendu public le 20 mai 2025. Il n'a pas de mots assez durs pour caractériser la situation actuelle dans les écoles évoquant « *un système éducatif en situation d'échec* », « *des inégalités qui s'aggravent* » et un « *déclin des performances scolaires des élèves* ».

Que préconise donc la Cour des comptes pour remédier à ces difficultés ? L'annulation des 670 suppressions de postes et des 5000 fermetures de classes décidées par ce gouvernement pour la rentrée 2025 ? La création des postes nécessaires pour diminuer les effectifs par classe, créer des postes d'enseignants remplaçants ou d'enseignants spécialisés ? La création de postes nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux pour y accueillir les 24 000 élèves qui bénéficient aujourd'hui d'une notification en ce sens mais qui n'y trouvent pas de places ? La création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH et l'abandon des pôles d'appui à la scolarité ? L'arrêt des contre-réformes qui détruisent l'Ecole publique depuis des années ?

Pas du tout !

La Cour des comptes propose au contraire d'aller plus loin dans la mise en œuvre des contre-réformes qui ont précisément mis l'Ecole dans une telle situation !

Dans la continuité de la loi Rilhac, il faudrait ainsi créer un statut de directeur d'école sur le modèle des écoles privées (celles-là même qui détournent 12 à 15 milliards d'argent public chaque année), « *un directeur nommé par lettre de mission, qui a la charge du choix, de la formation et du perfectionnement de la communauté professionnelle et des bénévoles, qui est responsable de la constitution de l'équipe enseignante et de son suivi, qui donne notamment son appréciation sur la pratique professionnelle des enseignants.* »

Ce directeur pourrait d'ailleurs mettre en œuvre « *une gouvernance partagée entre plusieurs écoles* » ce que préconisaient divers projets rejetés par les personnels et abandonnés tels les EPEP (établissements publics d'enseignement primaire) ou les EPSF (établissements publics des savoirs fondamentaux). La Cour des comptes préconise ainsi de « *systématiser les regroupements pédagogiques ou les regroupements d'écoles dans les territoires* », c'est-à-dire fermer les écoles communales !

Sans surprise, ces injonctions vont de pair avec une territorialisation toujours accrue de l'Ecole de la République puisqu'il s'agirait « *d'établir des conventions triennales entre les élus concernés et les services de l'éducation nationale permettant d'objectiver la politique éducative du territoire* », « *mettre en cohérence les activités scolaires, périscolaires et extrascolaires en tenant compte des besoins globaux de l'enfant* », « *mieux associer la communauté éducative et l'ensemble des partenaires* »...

Et pour mettre en œuvre ces funestes projets, la liste des contre-réformes rejetées par les personnels est bien évidemment promue, des évaluations d'école à « Notre école faisons-là ensemble » en passant par la réforme des rythmes scolaires, le rapport déplorant le fait que l'écrasante majorité des écoles aient de nouveau adopté la semaine de 4 jours !

Ce n'est pas un hasard si, ce rapport est rendu public au moment où le ministère propose un projet de circulaire sur le référentiel de compétences des directeurs d'école préconisant justement une accentuation de la territorialisation de l'Ecole et un renforcement de l'autorité du directeur, au moment où le président Macron annonce une « *convention citoyenne sur les temps de l'enfant.* »

**Le rapport pointe le manque d'attractivité de la profession d'enseignant
mais ne propose aucune amélioration financière !**

Le rapport juge nécessaire de développer « *l'attractivité du métier d'enseignant dans le premier degré* ». Soit. Propose-t-il une augmentation significative de la valeur du point d'indice alors que les fonctionnaires ont vu leur pouvoir d'achat diminuer de 31,5% depuis 25 ans ? L'abandon du jour de carence et de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90% ? L'abrogation de la réforme des retraites qui contraint les collègues à travailler jusqu'à au moins 64 ans ?

Une nouvelle fois, pas du tout !

Bien loin d'évoquer une augmentation indiciaire conséquente pour résoudre le problème d'attractivité, le rapport s'en tient aux propositions suivantes : « *Proposer dans une des académies présentant de fortes difficultés de recrutement de professeurs, la possibilité de prévoir une affectation, à l'issue du concours, par département* », « *Renforcer la formation initiale et continue des enseignants* », « *assurer une progressivité de l'usage du numérique éducatif afin de prendre en compte les facteurs de développement et de bien-être de l'enfant* »...

Le SNUDI-FO exige que les propositions de la Cour des comptes ne soient pas retenues. Il revendique :

- l'abandon des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires ;
- l'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, l'abrogation de la loi Rilhac, de ses textes d'application et du projet de circulaire sur la direction d'école ;
- une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu depuis 25 ans ;
- l'abrogation du jour de carence et le retour à une indemnisation à 100% des jours d'arrêt maladie ;
- un statut de fonctionnaire et un temps plein de 24 heures pour les AESH ;
- le retrait de l'Acte 2 de l'Ecole inclusive, l'abandon des PAS et des PIAL.

Il est au côté des personnels qui se mobilisent au côté des parents d'élèves, qui refusent les mesures destructrices Macron/Bayrou et s'organisent pour défendre l'Ecole publique et faire valoir leurs revendications : l'arrêt des fermetures de classes, le remplacement des enseignants absents, l'arrêt de l'inclusion systématique, le retour de la semaine à 4 jours...

Il invite les personnels à s'inscrire dans les mobilisations initiées mardi 10 juin dans les départements et mercredi 11 juin à Paris par le Comité national des écoles et établissements mobilisés.

Montreuil, le 21 mai 2025